

ASSEMBLÉE NATIONALE20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 999

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 52 QUINQUIES

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« et le mot : « fixées » est remplacé par le mot :« fixés ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.